

AREF-INFO

Dans ce numéro :

RREGOP et RRE	2
Détournement de sens	3
L'esprit sportif...	4
2 semaines en Russie	5
Pincez-moi, je rêve!	6
La madame aux gants...	7
Alors, à 65 ans...	8
Divers	9-10

Association des retraitées et retraités de la FNEEQ

Secrétariat

218, rue Ballantyne

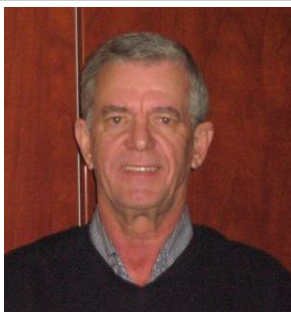
Chicoutimi, Qc

G7J 2L7

418-549-0849

tiego@3web.net

Message du Président **André GAGNON**



Le mot du président de cette édition de notre journal veut vous faire rapport des activités de l'automne 2006. Comme vous le savez, le 14 septembre dernier avait lieu à Drummondville l'assemblée générale annuelle de l'AREF. Cette réunion fut précédée d'une assemblée spéciale pour adopter les nouveaux règlements de l'association qui fut incorporée dernièrement. Il était devenu nécessaire d'adapter nos règlements à cette nouvelle réalité, même si les sujets sont arides et fastidieux. Mais le tout s'est bien passé.

Revenons à l'assemblée générale annuelle à laquelle plus de trente personnes assistaient. Comme on dit, ce n'était pas la quantité qui compte mais la qualité des participants présents. Votre président fit un long rapport sur les activités de l'année auxquelles ont participé les membres du comité directeur et du conseil d'administration. Il fut question entre autres de l'incorporation, de la refonte des règlements, du dépliant promotionnel, de l'AREF-info, des assurances maladie et vie, de l'Alliance des associations de retraités et de l'entente avec la Capitale concernant les assurances habitation et auto. Vous pouvez voir les détails de ce rapport sur notre site internet. De plus le trésorier Raymond St-Amour nous présenta les deux rapports financiers de l'AREF et de AREF-assurance. Dans les deux états financiers, la situation financière est excellente.

A l'automne le comité des assurances, qui est présidé par Augustin Verstraelen, a travaillé au renouvellement des contrats d'assurance maladie et vie pour l'année 2007. Comme vous pourrez le constater les couvertures dont on bénéficie s'améliorent sans trop d'augmentation des primes si ce n'est des diminutions dans certains cas de même que pour l'assurance vie. On peut donc dire que le comité a fait du bon travail.

En dernier lieu j'aimerais vous souhaiter au nom du conseil d'administration une heureuse période des Fêtes et une année 2007 remplie de belles choses. ♦

Mot de l'éditeur

Claude CHAMBERLAND

♦ Comment aimez-vous cette formule rajeunie et colorée de votre journal?

♦ Qu'il me soit permis de vous souhaiter de joyeuses fêtes, et une année 2007 riche en satisfactions, dont le gain de l'indexation des rentes de retraite! Je souhaite ici remercier tous les collaborateurs à ce numéro, et inviter tous les membres à participer au prochain: date de tombée, le 10 avril 2007. Faites parvenir vos textes ou commentaires sur le présent numéro à Claude Chamberland (cchamber@videotron.ca).

♦ Nous sommes tout près de 1000 membres! Parlez de l'AREF autour de vous, car il y a encore près des deux tiers des membres potentiels qui n'ont pas encore adhéré (formulaire en page 9).

♦ Restez en cont@ct ! Nous n'avons l'adresse courriel que de près de 300 d'entre vous. Envoyez-nous votre @dresse, (soyez sans crainte, nous la garderons pour nous) car à l'occasion nous envoyons des mess@ges d'inform@tion aux membres br@nchés. Écrivez à Ghislain Gauthier: tiego@3web.net



Baisse de la rente à 65 ans...

Augustin VERSTRAELEN



Pourquoi notre rente de retraite diminue-t-elle à 65 ans ?

Cette question revient souvent dans la bouche des personnes retraitées qui trouvent incompréhensible de voir baisser la rente que leur verse la Carra lorsqu'elles atteignent 65 ans. **En voici l'explication...**

Nous régimes de retraite (RREGOP, RRE, RRCE, RRF, RRPE) sont des régimes dits complémentaires en ce sens qu'ils viennent bonifier les deux grands régimes universels de pension que sont le RRQ (Régime de rentes du Québec) et la PSV (pension de la sécurité de la vieillesse). Bien sûr, ces deux derniers régimes sont nettement insuffisants pour permettre à une personne de vivre décemment à sa retraite. D'où la nécessité de participer à un autre régime. Le montant de cotisation des régimes du secteur public (RREGOP, RRE etc.) a été établi en tenant compte du fait que les salariés-es paient aussi pour le RRQ (créé en 1966); en conséquence, on ne nous cotise pas sur la totalité de notre salaire mais bien sur un salaire amputé de 35% du MGA (minimum du revenu garanti).

Exemple (données 2004). La cotisation au RREGOP sur un salaire de 45 000\$ pour une personne qui travaille à temps plein s'établira de la façon suivante :

$(45\ 000\$ - 14\ 175\ (\text{soit } 35\% \text{ du MGA } 2004)) \times 5,35\%$
(taux du RREGOP) = 1 649,14\$.

Sans cette exemption de 35%, la même personne aurait dû payer 2 407,5\$ de cotisation.

Qu'arrive-t-il à 65 ans?

Il faut d'abord savoir que 65 ans est l'âge « normal »

pour demander sa rente du RRQ (même si de nombreuses personnes préfèrent en bénéficier dès 60 ans en acceptant une diminution de 30%). Comme les régimes de retraite et le régime de rentes ont été bâtis en complémentarité l'un avec l'autre, on récupère dans nos poches les avantages accordés durant notre vie active (soit l'exemption de 35% du MGA).

Comment l'intégration se calcule-t-elle?

Le montant de la réduction du régime de retraite s'établit comme suit :

$0,7\% \times \text{le nombre d'années créditées} \times \text{la moyenne des MGA des 5 dernières années depuis janvier 1966 (max 35)}$
(ou du traitement réel s'il est inférieur)

Exemple: Monsieur X prend sa retraite le 01 janvier 2002, après 35 années de bons et loyaux services. La moyenne des 5 dernières années des MGA est de 37 200\$. À 65 ans, la diminution applicable à son régime de retraite sera de $0,7\% \times 37\ 200 \times 35 = 9\ 114\$$

Par contre...

Il ne faut pas oublier qu'à 65 ans, tout le monde a droit à la PSV dont le montant s'élève à 484,63\$ par mois (au début de 2006), indexé aux 3 mois. Il faut aussi tenir compte du fait qu'à 65 ans une exemption fiscale pour personne âgée vient diminuer le montant d'impôts à payer. Finalement, la fameuse baisse de revenus est beaucoup moins importante qu'il n'y paraît à première vue.



ÉLECTIONS 2007

Raymond SAINT-AMOUR



Conformément aux règlements généraux, lors de l'assemblée générale annuelle de 2007, nous devons procéder à une élection pour la moitié des postes au C.A. et aux différents comités.

Les règlements généraux précisent que les postes à la présidence et au secrétariat seront soumis à élection les années impaires, alors que les postes de directrice ou de directeur des régions Québec-Nord-Est, Montréal-Sud et Montréal-Nord seront soumis à élection les années paires. Nous devons donc procéder à l'élection de 5 personnes à ces différents postes.

En ce qui concerne les postes au comité des finances et au comité des assurances, nous avons procédé par tirage au sort afin de déterminer qui occupe les poste # 1, #2 et #3. Voyons ce que cela implique:

Au Comité de surveillance des finances ; Le poste numéro 1 est soumis à élection les années impaires. En plus, le nombre de postes passe de trois à deux personnes élues.

Voici la répartition : au poste # 1, Marcel Plante, au poste # 2 Gaston Lampron et au poste # 3 Michel Leclerc.

Comme le détenteur du poste # 2 demeure en poste, ce sont Marcel Plante et Michel Leclerc qui terminent leurs mandats. Nous devons élire une personne au poste #1.

Au Comité des assurances ; Le poste numéro 1 est soumis à élection les années impaires, et la personne nommée par le C.A. est aussi à renouveler.

Encore par tirage au sort, la répartition des postes est la suivante :

Au poste # 1 : Augustin Verstraelen, au poste # 2 : Marcel St-Pierre et au poste # 3 : Raymond St Amour.

C'est donc Augustin Verstraelen qui termine son mandat. Ce poste est en élection en 2007 et le C.A. devra nommer la personne du C.A. qui siègera à ce comité. ◆

Détournement de sens

André SOULARD

«What's in a name», Shakespeare, **Roméo et Juliette**, Acte II, sc.2

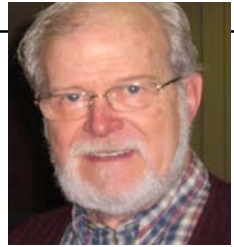
Ferdinand de Saussure, le fondateur de la linguistique moderne, a établi une distinction fondamentale entre le signifiant et le signifié, c'est-à-dire entre l'enveloppe visuelle et sonore des mots et leur sens. Il a également insisté sur le caractère arbitraire de la signification des mots. D'une part, en effet, le même signifiant peut désigner des signifiés différents dans des langues différentes; d'autre part, les langues recourent à des signifiés différents pour désigner les mêmes réalités. Par exemple, le signifiant **AS** désigne en français une personne qui excelle dans un domaine alors qu'en anglais, c'est une conjonction introduisant une comparaison. Pour désigner la même réalité, le français utilise le signifiant **COMME** qui, prononcé à l'anglaise, signifie «Viens».

Lors de l'apprentissage d'une langue seconde, on rencontre souvent des mots trompeurs, parce qu'ils sont porteurs d'une autre signification que celle qu'ils possèdent dans notre langue maternelle. Les Américains, c'est bien connu, préfèrent créer leur propre version des films étrangers. Le film français **Trois hommes et un couffin** devient **Three Men and a Baby**. Dans le processus d'adaptation, ils modifient le scénario au point de le rendre méconnaissable. De même, ils empruntent des mots au français, mais ils en travestissent le sens. Permettez-moi de vous en proposer quelques exemples.

Si vous voulez bien me suivre, je vous emmène à New York. Au sortir du bateau qui nous ramène d'une visite à la **statue de la Liberté**, j'entre dans un restaurant. Le serveur me place et me présente le MENU. Le terme se prononce autrement qu'en français, mais il désigne la même réalité. Ça commence bien, c'est rassurant. La page frontispice du menu proclame : «Welcome to our PATRONS». Je cherche dans ce chic restaurant l'endroit où les propriétaires sont attablés. Je me suis complètement gouré. Les «patrons», ce sont les clients. Le dicton «Le client a toujours raison» se trouve confirmé, puisque, dans la mentalité anglo-saxonne, ce sont les clients qui sont les véritables patrons... Je parcours le menu, et alors là, la confusion s'installe. Une ENTREE, ce n'est pas une entrée, mais le plat de résistance. Mais alors, comment appelle-t-on une entrée? C'est un «appetizer». À la fin du menu, je lis la phrase suivante : «GRATUITY not included». A voir le prix demandé pour une table d'hôte, il est évident que le repas n'est pas gratuit. Mais alors, qu'aurais-je dû comprendre? Que c'était une invitation à laisser quelques billets au serveur, car le pourboire n'était pas compris dans l'addition. Ouf!

En marchant vers le centre-ville, je longe la New York

City LIBRARY. Les dimensions imposantes de l'édifice laissent deviner qu'il ne s'agit pas d'une librairie, mais plutôt d'une bibliothèque. Mais alors, si je désire acheter un livre, où devrais-je aller? Dans un «bookstore».



Avant d'aller fouiner chez Barnes & Noble, la librairie la plus réputée de New York, je vais visiter Ground Zero. La scène est saisissante : je me recueille. Puis, je me souviens qu'après l'attentat, les journalistes américains blâmaient la CIA de ne pas avoir déployé tous les efforts pour prévenir cette tragédie. Or, qu'est-ce que la CIA? C'est la Central INTELLIGENCE Agency. Accusait-on la CIA d'avoir manqué d'intelligence en se fiant aveuglément à ses appareils électroniques de détection au lieu d'infiltrer les réseaux d'Al-Qaida avec des agents doubles parlant l'arabe? Peut-être. Il faut bien voir, cependant, que, dans l'acronyme CIA, le mot INTELLIGENCE signifie service de renseignements. C'est sûr qu'il faut être intelligent pour recueillir et décrypter des renseignements secrets, mais pourquoi choisir un mot si noble pour désigner des opérations d'espionnage?

Me voici maintenant chez Barnes & Noble. Dans la section réservée aux dvd, je repère une copie d'un film qui m'avait impressionné : *Saving Private Ryan*, avec Tom Hanks. Je relis le titre et je suis frappé par le mot PRIVATE. Je me demande par quel détour mystérieux ce mot en est venu à désigner un soldat. En consultant un dictionnaire, j'apprends que, dans la langue américaine, ce mot change de sens selon qu'il est employé comme adjectif ou comme nom. Comme adjectif, il signifie «À l'abri du regard des autres» alors que, comme nom, il désigne un «combattant sans grade de l'armée ou de la marine américaines». Faut-il y voir un indice que la défense de la patrie relève d'une décision personnelle, privée?

En feuilletant un magazine, je vois un message publicitaire d'une firme de placements : «The Fidelity EQUITY Fund aims to bring you the best in investment performance». Je suis perplexe. Est-ce un fonds qui s'intéresse aux entreprises de commerce équitable? Est-ce un fonds qui favorise une répartition plus équitable des profits, de la richesse? Encore là, la consultation du dictionnaire me renseigne, sans toutefois satisfaire ma curiosité. En plus du sens connu, le mot «EQUITY» désigne une action ordinaire ou privilégiée. Par quel tour de passe-passe un mot associé à une forme de justice sociale en arrive-t-il à désigner le symbole même du fossé entre les riches et les pauvres?

Dans le dialogue des cultures, il faut s'ouvrir à la nouveauté, surtout lorsqu'elle se présente avec un visage qu'on croit reconnaître. ♦

La dégradation de l'esprit sportif

Paul-Émile ROY

J'écris ces lignes à la fin de février 2006. La télévision nous transmet les images grandioses des Jeux Olympiques à Turin. Quelle merveille que la télévision qui nous permet d'assister instantanément à des spectacles qui se passent de l'autre côté de l'Océan! Qu'il est beau de voir notre jeunesse réaliser des exploits sportifs absolument remarquables, extraordinaires! Et quel contraste entre ces célébrations pacifiques et toutes les scènes de violence qui éclatent à plusieurs endroits dans le monde et que le petit écran nous transmet aussi. En regardant surtout les grands spectacles d'ouverture et de clôture des Jeux, je me réjouissais de participer à cette grande manifestation de paix et de fraternité qu'ils représentent, qu'ils constituent.

Et pourtant, je ressentais un certain malaise que je n'arrivais pas à définir facilement. J'ai été autrefois un sportif enthousiaste, comme joueur de hockey à l'aile gauche, comme lanceur de balle-molle, comme joueur de tennis, de ping-pong, sans parler de la balle au mur pour laquelle j'avais une certaine habileté. J'aime et j'admire le sport. Pourtant, devant le spectacle des Jeux Olympiques, je ressentais un certain malaise. Un malaise qui venait, me semblait-il, de ce qu'il y a quelque chose d'excessif, de faussé dans le spectacle médiatisé de ces Jeux, dans la place qui est faite au sport dans la société actuelle.

Le sport, c'est l'exercice de l'acte gratuit, la pratique de l'acte physique pour la beauté de l'acte lui-même, l'exaltation de l'acte désintéressé, effectué pour sa beauté intrinsèque. Il y a quelque chose de métaphysique dans l'acte sportif, l'affirmation implicite que l'être est de l'ordre de la gratuité.

Or notre société a gravement galvaudé l'acte sportif. Il n'a plus grand chose à voir avec la beauté du geste. Il est faussé, dénaturé par la pression excessive de la compétitivité. La compétition est peut-être indissociable de l'activité sportive, mais si elle s'exerce dans certaines pratiques excessives, elle la fausse systématiquement. C'est ainsi que dans ces grandes liturgies



sportives, ce qui compte, c'est moins la performance elle-même que de monter sur le podium, mais plutôt de battre un record. Et pour y arriver, beaucoup d'athlètes, au grand mépris de ce qui fait la dignité même de l'acte sportif, ne se formalisent pas de tricher, de se droguer, au risque même de ruiner leur santé, ce qui illustre bien le phénomène de la dépravation de l'acte sportif dont l'intention est de célébrer la gloire du corps. «L'esprit libre, disait Paul Valéry, a horreur de la compétition». Le débordement de compétitivité qui affecte l'activité sportive est sans doute la conséquence du triomphe de l'esprit grégaire.

Mais pas moins que la compétitivité abusive, ce qui dénature l'activité sportive, c'est sa mercantilisation. Dans notre société, l'activité sportive est une marchandise. On parle de l'industrie du sport, du «marché des joueurs». Une mercantilisation qui n'est rien moins qu'hystérique. Le salaire des athlètes fracasse les limites de la justice et du bon sens. Pensez qu'à certains moments, le salaire du gardien de buts du Canadien dépassait à lui seul le salaire de tous les joueurs de l'Orchestre symphonique de Montréal! La mercantilisation abusive du sport fausse toutes les valeurs de la société. Si un athlète gagne cinq millions de dollars par année, pourquoi un médecin spécialiste se contenterait-il d'un mince quatre cent mille dollars? Et un député d'un maigre cent mille? Et un professeur et une infirmière, de beaucoup moins?? La réalité sportive déclenche une ronde infernale. La rationalité est chassée de la place publique. Les nouvelles sportives sont surmédiatisées. Les vainqueurs sont adulés, les détenteurs de médailles sont célébrés comme des héros, deviennent des modèles. Les vrais héros, les médecins et les infirmières, par exemple, qui risquent leur vie au service des malades dans les pays pauvres sont oubliés, banalisés. Mais l'athlète qui gagne des millions est l'idole d'une foule hystérique!

Comment établir un véritable esprit sportif? Bienheureux celui qui pourrait répondre à cette question.



DEUX SEMAINES EN RUSSIE

Denis *LAMOUREUX*



J'arrive d'un voyage de deux semaines en Russie. Ce court séjour ne fait pas de moi un expert; aussi, je vous raconte sans prétention ce que j'ai vu et entendu.

La Russie est un grand pays, le plus grand avec son territoire de plus de 17 millions de kilomètres carrés. La Russie a une longue histoire; le premier État russe remonte à plus de mille ans. Les régimes des tsars et la gouvernance du Parti Communiste ont planifié le développement du pays. Aussi trouvons-nous des zones rurales, industrielles, institutionnelles, résidentielles, écologiques et commerciales harmonisées sur le territoire. La religion orthodoxe russe tient une place importante, particulièrement depuis la fin du régime communiste qui «privé» peu la pratique religieuse. On trouve tous les produits de consommation. La Russie est un pays développé.

Nous avons visité Moscou, cette ville de 10 millions d'habitants. Le métro comprend 11 lignes, 164 stations et transporte plus de 8 millions de passagers par jour. Les trains et les autobus sont aussi nombreux. Malgré ces transports publics, la circulation est dense. Les déplacements pour aller et revenir du travail exigent souvent de 2 à 3 heures par jour. Traverser la ville en automobile demande du temps et de la patience. C'est dans cette ville que les grandes décisions du pays se prennent. Les gros blocs de plus de 1000 logements sont nombreux. Plusieurs bâtiments sont là depuis quelques siècles; ils sont entretenus et rénovés. La vie culturelle est développée; théâtres, opéras, musées, bibliothèques sont à la disposition des Moscovites. Comme Poutine, les Moscovites ne sourient pas et ils ne semblent pas portés vers le social.

Nous avons aussi visité St-Petersbourg, cette ville de 5 millions, construite au dix-huitième siècle. Le développement planifié de cette ville lui donne de l'attrait. Les palais, musées, places, statues, églises entretenus et restaurés donnent un caractère culturel unique à ce milieu. Dans cette grande ville, les grands blocs à appartements sont présents et la circulation est dense. Ici aussi, on ne sourit pas et le social semble peu important.

Nous avons aussi visité des villes industrielles, des villes historiques, des campagnes où les différences sont grandes avec Moscou et St-Petersbourg. Le développement planifié a concentré les activités industrielles et rurales dans ces zones spécifiques. Les villes industrielles en développement, comme dans les domaines du pétrole et du gaz, sont dynamiques. D'autres villes industrielles liées aux secteurs mous, comme le textile, rencontrent de plus grands problèmes. Nouveau: les gens sourient et prennent le temps de parler, sans le soutien de la vodka ou de la bière; le caractère froid et peu sociable des Russes est peut-être plutôt un phénomène de grand centre urbain.

Les milieux ruraux présentent un tout autre visage. Si les grandes villes ne laissent pas beaucoup de terrains vagues pour les activités personnelles et familiales, en campagne, chacun a son terrain et sa petite maison, souvent en bois. Les revenus des ruraux sont plus bas que ceux des citadins dans les villes industrielles et les grands centres. La campagne est prisée par les citadins; plusieurs Russes possèdent (ou rêvent de posséder) leur maison et leur terrain en campagne (l'isba).

Lors de rencontres avec des Russes, nous avons pu discuter de l'état du pays. Des communistes considèrent que les changements qui ont suivi le régime communiste ont déséquilibré le pays. L'ouverture aux pays étrangers laisse entrer en Russie des produits et services de toute sorte qui rivalisent avec la production locale et fragilisent l'économie du pays. L'implantation de l'économie capitaliste et le retrait de l'État des services publics crée de grands écarts de revenus, écarts qui n'existaient pas avant. La disparition de la grande fédération russe a aussi modifié les possibilités de l'économie et de l'État. Les coûts des services publics et des activités culturelles ont augmenté. A court terme, le développement du secteur pétrolier et gazier permet de voir l'avenir avec un certain optimisme.

Nous avons rencontré des anti-communistes qui s'identifient à la démocratie. Ils ont participé au mouvement du changement. Ils sont heureux que la liberté soit possible, liberté d'expression, d'opposition, d'association. Ils reconnaissent les écarts de revenus liés aux changements, l'apparition de riches et de pauvres Russes. Ils se souviennent des horreurs du régime communiste et ils ne peuvent pas envisager un retour en arrière. Ils souhaitent cependant un soutien de l'État plus grand pour les populations et pour les villes appauvries.

Nous avons rencontré des jeunes. Ils n'ont pas d'admiration particulière pour Lénine, pour les nouveaux riches ou pour la grande histoire de la Russie. Ils considèrent plutôt la situation actuelle comme un défi, celui de construire leur vie, leur avenir. "Il faut de la détermination, du travail, des projets pour avancer dans la vie. Plus rien ne nous est donné. Ceux qui ne suivront pas ce mouvement seront exclus", disent-ils.

Ce grand pays est en mouvement. Quinze ans de changement de régime, ce n'est pas beaucoup. Comme le disait un vieux Russe, "Nous nous sommes sortis de 2 guerres avec l'Allemagne; nous pourrions sûrement sortir du changement actuel de régime".

A suivre...



PINCEZ-MOI, JE RÊVE!!!

Augustin VERSTRAELEN



Une des choses qu'un voyageur redoute le plus lorsqu'il est à l'extérieur de son pays est sans doute de connaître des problèmes de santé. Dieu qu'on se sent vulnérable, fragile, inquiet lorsqu'une maladie ou un accident survient en cours de route. Un incident de cette nature nous est malheureusement arrivé ce printemps alors que nous séjournions en France. Victime d'un malaise, ma femme a fait une malencontreuse chute qui lui a occasionné trois fractures au visage. Dans un premier temps, seuls les signes extérieurs habituels retinrent notre attention : ecchymoses, boursoufflures, égratignures etc. qui allaient, croyions-nous ainsi que notre entourage, disparaître après quelques jours. La perspective d'entrer dans un hôpital étranger ne nous réjouissant pas trop, nous espérions que le temps allait arranger les choses. Mais devant des douleurs persistantes et une déformation marquée du visage, il fallut se rendre à l'évidence : l'accident avait laissé des séquelles sérieuses qui nécessitaient des soins appropriés. Voici maintenant le récit fidèle de notre mésaventure en pays étranger.

*Où trouver rapidement un médecin dans une ville étrangère ? (en l'occurrence à St-Brévins, près de St-Nazaire). L'information nous est fournie dans une pharmacie. Le 6 juin p.m. nous entrons dans la première clinique médicale trouvée pour expliquer notre problème. Un médecin nous fait entrer **immédiatement** dans son cabinet pour examiner l'accidentée. Après examen, il nous envoie dans une clinique de radiographie où nous sommes reçus le même après-midi. Temps d'attente : ½ heure; ensuite, une autre demi-heure pour rencontrer le radiologue qui explique clairement ce qu'il a vu sur les films. Encore quelques minutes de délai et nous quittons la clinique avec un rapport écrit et les radios sous le bras!!! Le radiologiste nous recommandait de passer un scanner pour avoir une meilleure évaluation du traumatisme Le rendez-vous est pris **pour le lendemain** (oui, je ne me suis pas trompé, le lendemain...24h plus tard!). La procédure pour le scan est la même : un court temps d'attente avant l'examen puis une autre demi-heure avant de rencontrer le spécialiste qui expliquera ce qu'il a décelé. Il recommande une consultation rapide en ORL, que nous obtenons à nouveau 24 h plus tard! L'ORL constate une déformation des os du visage qui nécessite une intervention chirurgicale dans les meilleurs délais. Il contacte le CHU de Nantes qui nous donne un rendez-vous deux jours après pour des examens préalables (prises de radios, rencontre avec l'anesthésiste et le chirurgien. Nous sommes vendredi, c'est le 4^{ème} jour de notre « pèlerinage » médical (au Québec on aurait plutôt parlé de chemin de croix...). L'intervention chirurgicale est prévue pour le mercredi suivant, soit le 14 juin (durant la fin de semaine il y avait un jour férié!) et elle nécessite une nuit d'hospitalisation. La patiente se présente le mercredi matin au CHU et en ressort le lendemain : il s'est donc écoulé 10 jours en tout entre la première consultation médicale et la sortie de l'hôpital. De retour au Québec à la fin de juin, mon épouse consulte son médecin traitant pour s'assurer que la guérison est en bonne voie car elle ressentait encore certaines insensibilités au visage. Entre-temps, ce dernier avait reçu par la poste un bilan médical complet expédié par le CHU de Nantes. Par mesure de prudence, le médecin conseille de repasser un scanner pour vérifier si tout est rentré dans l'ordre et il précise très sérieusement qu'il n'y a que trois mois d'attente pour passer l'examen!!!*

Cette expérience a de quoi laisser songeur et suscite de nombreuses questions sur le fonctionnement de **notre** système médical. J'ai oublié de mentionner que partout où nous sommes allés, nous avons été reçus avec courtoisie et respect bien qu'étant des personnes totalement étrangères au milieu. Nous avons même pu lire à deux reprises dans les cliniques médicales un écriteau qui disait : « si vous jugez que le temps d'attente est trop long, faites-le nous savoir pour que nous puissions améliorer le service à la clientèle ». **On croyait rêver !**

Il serait grand temps, je pense, que notre cher ministre Couillard aille faire un petit tour là-bas, lui qui affirme régulièrement que la situation s'est bien améliorée au Québec, pour voir comment fonctionne **l'autre système.**



La madame aux gants de latex

André TREMBLAY

Ça me fait toujours sourire quand j'entre dans une épicerie et que je vois "la petite madame" qui m'interpelle à mon passage pour me faire déguster un des produits vedettes de la semaine. Ce sont surtout ses "gants de latex" qui m'impressionnent. Ils me font surtout sourire de façon sarcastique.

Elle doit absolument les porter parce que le patron lui a dit de le faire pour des mesures d'hygiène. Et lui le patron, il a reçu une directive de la chaîne d'alimentation à laquelle son épicerie appartient. "Voici ce que vous devez faire". Évidemment, il ne pose pas de questions car il ne fixe pas les règles. Il les suit. Mais s'il réfléchissait un peu, peut-être qu'il se rendrait compte que les mesures hygiéniques qu'il impose à sa "petite madame" sont illusoire.

Pourquoi sont-elles illusoire ? La réponse est simple: elles relèvent de la pensée magique. Ce qu'on pose comme prémices, c'est que le fait de porter des gants immunise le récepteur (le client) contre microbes et virus. Or rien n'est plus faux. Car, qui est-ce qui nous dit que "la petite madame" qui porte de si jolis petits gants n'a pas la grippe ou qu'elle n'est pas porteuse d'un virus susceptible de déclencher une maladie plus virulente ? Qui nous dit que "la petite madame" est propre de "sa personne" et qu'elle n'est pas porteuse de germes de maladie? Le patron qui l'engage ne se préoccupe pas de ces détails. Il va lui donner des "gants" et lui dicter quelques règles concernant la façon de servir les aliments. Rien de plus. Il aura alors la conscience tranquille. Et si un inspecteur passe "par hasard", il ne sera pas poursuivi.

Vous tous, (comme moi) savez que les microbes et virus déjouent les barrières que nous essayons d'ériger contre eux. Ils voyagent. Et surtout ils sont là où on pensait avoir mis une barrière. La "petite madame" a beau mettre des gants de latex, ceux-ci n'empêcheront pas le virus de la grippe, qu'elle transporte partout sur son corps au cours de la journée, d'atteindre indubitablement les clients. Elle nous le transmettra probablement. Non seulement elle risque de nous refiler les virus et les microbes dont elle est porteuse, mais elle nous en donnera de nombreux autres qu'elle "attrapera" lors des nombreuses manipulations qu'elle effectuera au cours de son quart de travail (sans probablement enlever ses gants): aller chercher le produit sur les étalages ou dans l'entrepôt, le manipuler et le préparer pour la dégustation. Chacun de ces endroits est-il aseptisé ???

Alors, comme moi, j'espère que vous comprendrez que beaucoup de mesures d'hygiène prises par les commerces d'alimentation ne visent qu'à nous donner l'impression qu'ils se soucient de notre santé alors qu'ils ne font qu'encourager les marchands de "gants de latex". Ils ne peuvent pas aller contre les mouvements sociaux à la mode. Il faut les comprendre. Les deux (commerçant en alimentation et vendeur de gants) ont un même but: promouvoir le commerce en utilisant tous les goûts et tendances du moment. D'où la dictature de l'asepsie... qui est une mode de civilisation. Heureusement que j'ai de bons "anticorps" et que je ne compte pas sur le "latex" pour me protéger. Sinon je serais probablement mort depuis longtemps. ♦



LES MEMBRES DE VOTRE C.A. VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ANNÉE 2007



Dans l'ordre habituel: Augustin VERSTRAELEN, Denis LAMOUREUX, Marie-Rose PELLERIN, André GAGNON, André SOULARD, Claude CHAMBERLAND, Céline GENEST, Ghislain GAUTHIER, Raymond ST-AMOUR

ALORS, À 65 ANS, QUE FAIT-ON? *Suzanne DUBÉ (collaboration spéciale)*



Lors de l'assemblée générale de l'AREF tenue le 14 septembre dernier à Drummondville, nous avons eu des échanges quant au maintien de la protection d'assurance maladie collective lorsqu'une personne retraitée ou son conjoint atteint l'âge de 65 ans.

J'aimerais apporter les précisions suivantes aux informations transmises.

Tout d'abord, voici un bref rappel de la Loi sur l'assurance médicaments :

Depuis le 1er janvier 1997, la loi sur l'assurance médicaments prévoit que tout citoyen âgé de moins de 65 ans admissible à un régime d'assurance collective prévoyant le remboursement de médicaments doit y adhérer. Les dispositions de la loi prévoient également que le citoyen doit pourvoir à la couverture de ses personnes à charge si celles-ci ne sont pas admissibles à un régime d'assurance collective. Cette obligation cesse à 65 ans, car le citoyen est à ce moment

admissible au régime public d'assurance médicaments et il y est inscrit automatiquement. Les personnes à charge d'une personne qui choisit d'adhérer au régime public sont également couvertes par ce régime.

Le contrat d'assurance collective 1011 qui couvre les enseignants retraités prévoit :

Pour une personne retraitée âgée de moins de 65 ans :

L'adhésion à la garantie d'assurance maladie est obligatoire de même que l'assurance des personnes à charge. Toutefois, il est possible pour une personne retraitée sans enfant à charge dont le conjoint atteint l'âge de 65 ans de modifier sa protection en une protection individuelle. Une telle décision ne pourra être modifiée par la suite.

Pour une personne retraitée âgée de 65 ans et plus :

L'adhésion à la garantie d'assurance maladie est facultative. Si cette garantie est maintenue, la couverture des personnes à charge demeure obligatoire. Toutefois, il est possible pour une personne retraitée sans enfant à charge dont le conjoint atteint l'âge de 65 ans de modifier sa protection en une protection individuelle. Une telle décision ne pourra être modifiée par la suite.

En résumé, les choix qui s'offrent à la personne retraitée qui atteint l'âge de 65 ans sont les suivants:

- Inscription à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), non maintien de l'assurance collective;
- Inscription à la RAMQ et maintien de l'assurance collective sans la couverture des médicaments assurés par la RAMQ : prime d'assurance collective modifiée à la baisse;
- Non inscription à la RAMQ et maintien de l'assurance collective incluant la couverture des médicaments RAMQ : prime d'assurance collective modifiée à la hausse. Note : La personne retraitée qui choisit le régime public doit également inscrire ses personnes à charge, le cas échéant.

Voici également les choix qui s'offrent à la personne retraitée lorsque son conjoint atteint l'âge de 65 ans :

- Inscription du conjoint à la RAMQ : la personne retraitée peut prendre une protection individuelle s'il n'y a pas d'enfant à charge. Lorsque la personne retraitée choisit de conserver une protection familiale, le conjoint peut obtenir le remboursement de frais autres que les médicaments RAMQ. Par contre, puisque la prime de la protection familiale n'est pas modifiée malgré le fait que les médicaments pour le conjoint ne seront plus couverts, il n'y a aucun avantage monétaire pour le conjoint à s'inscrire à la RAMQ à ce moment;
- Non inscription du conjoint à la RAMQ : la garantie d'assurance collective est maintenue sans modification au niveau de la protection et de la prime versée. Il appartient à chaque retraité de faire un choix en fonction de ses besoins et des coûts y afférents.


Je vous invite à consulter le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec (www.ramq.gouv.qc.ca) à ce sujet. En cliquant sur l'image « L'assurance médicaments », vous aurez accès à toute l'information voulue. Vous trouverez également des informations dans la brochure d'assurance collective destinée au *personnel enseignant retraité des collèges publics et privés – contrat 1011*.

J'espère les renseignements qui précèdent seront à votre satisfaction et je vous assure de ma collaboration si des informations supplémentaires étaient nécessaires.

Suzanne Dubé, FLMI, ACS

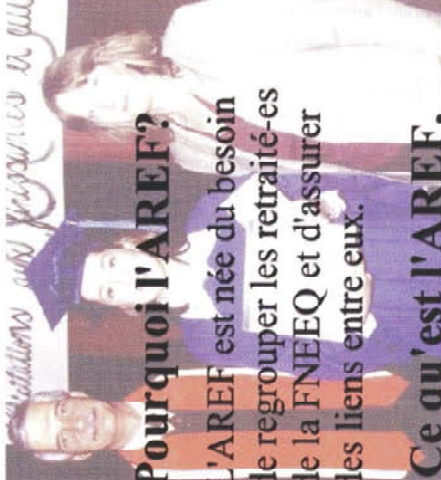
Conseillère - Groupes spéciaux - Service des Ventes - Assurance collective (La Capitale)





**ASSOCIATION DES
RETRAITÉS ET
RETRAITÉS DE LA
FNEEQ**

www.aref-neq.ca
tiogo@3web.net



Pourquoi l'AREF?
L'AREF est née du besoin de regrouper les retraités-es de la FNEEQ et d'assurer des liens entre eux.

Ce qu'est l'AREF.



Regroupement volontaire de tous les retraités-es de la FNEEQ et de leur conjoint.

Mission de L'AREF.
Contribuer à l'accroissement de la qualité de vie de ses membres sous tous les aspects

But de l'AREF.
Défendre les droits et les intérêts des retraités-es de l'enseignement de la FNEEQ.

* Assurer, par des moyens appropriés, l'information et la communication avec ses membres, ceux de la FNEEQ et des autres regroupements.



* Contribuer à la réalisation de projets individuels ou collectifs d'ordre social, culturel ou intellectuels issus des régions.



Les services de l'AREF.



- * Assurances collectives;
- * Service-conseil en assurance et retraite;
- * Journal périodique;
- * Information et représentation;
- * Support et animation en région;
- * Activités sociales et culturelles;
- * Préparation à la retraite.

Formulaire d'adhésion à l'AREF

Si nous ne possédons pas votre courriel, vous nous aiderez en nous le communiquant. A moins de changements significatifs, il est inutile de compléter un 2^{ème} formulaire.

Nom:

Adresse :

Ville:

C. P. : Téléph. _____

Ass. sociale. Exigé par la CARRA _____

.....
Courriel

.....
Collège au moment de la retraite

J'accepte de devenir membre de l'AREF et j'autorise la CARRA à prélever, sur ma rente, un montant de 2.50 \$ / mois. Je pourrai en tout temps annuler mon adhésion en le signifiant par écrit au secrétariat. Les paiements par chèque ne seront pas acceptés.

.....
Date Signature

L'AREF publie sur son site le "nom seul" et le courriel de ses membres. Si vous ne voulez pas que votre nom y apparaisse, faites-le savoir, par écrit, à l'adresse du secrétariat de l'AREF.

AREF, secrétariat
218 Ballantyne
Chicoutimi, Qc
G7J 2L7

Programme privilège
d'assurance exclusivement
réservé aux membres



Un partenariat de choix

L'AREF a porté son choix sur La Capitale assurances générales afin de développer ensemble un programme privilège d'assurance unique qui vous en offre plus pour vos assurances automobile et habitation.

Économisez sur vos assurances

- 12 % pour votre automobile
- 10 % pour votre habitation

Offrez-vous l'assurance de la qualité

- Les meilleures protections sans frais supplémentaires
- CAP, un programme novateur d'assistance offert à tous nos assurés

Choisissez d'en avoir plus pour votre argent

Demandez-nous une soumission gratuite et sans aucune obligation.



Sans frais
1 800 322-9226

Montréal
514 906-2208

Québec
418 266-9908



LE COMITÉ DIRECTEUR

Postes	Noms	Téléphone
Président	André GAGNON	418-343-2486
Vice-président	Claude CHAMBERLAND	418-658-5883
Secrétaire	Ghislain GAUTHIER	418-549-0849
Trésorier	Raymond ST-AMOUR	450-759-4752

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Régions	Directrice-directeur	Téléphone
Montréal Sud	Denis LAMOUREUX	819-563-3310
Québec Centre	Céline GENEST	418-648-6269
Mauricie	André SOULARD	819-375-6109
Montréal Nord	Augustin VERSTRAELEN	450-886-3143
Montréal Centre	Marie-Rose PELLERIN	514-729-6874

LES ASSURANCES

Augustin VERS-TREALEN	450-886-3143
Marcel ST-PIERRE	819-771-2755
Raymond ST-AMOUR	450-759-4752

LES FINANCES

Michel LECLERC	418-681-7596
Gaston LAMPRON	819-535-2443
Marcel PLANTE	450-856-8468